

Public concerné

Avoir moins de 26 ans et être titulaire d'un diplôme bac+2 : DUT (Informatique, GEII, GETR...), DEUG (MIAS, MASS...), BTS (Informatique...) ou d'un diplôme équivalent.

Sélection - recrutement

Sélection sur dossier suivi d'un entretien pédagogique.

Effectif : 10 à 15 apprentis

Durée de la formation : 1 an

Date de début de formation : septembre

Modalités d'obtention du diplôme

Les modules de l'unité d'enseignement UE1 sont évalués sous forme de contrôle continu. Elles ont toutes le même coefficient et sont compensables entre elles. Les modules de l'unité d'enseignement UE2 sont évalués à partir d'un mémoire remis par l'étudiant qu'il défendra au cours d'une soutenance.

Rythme de l'alternance

24 semaines de cours / 29 semaines en entreprise

Sites Internet

www.cfaiurc.fr

www.univ-orleans.fr/iut-orleans/informatique/

Adresse E mail du secrétariat de la formation

carole.bruletot@univ-orleans.fr

Candidatures : www.iut-centre.org

Retrait du dossier de candidature sur : www.iut-centre.org à partir de début janvier

Date limite de dépôt de candidature : fin juin

DOSSIER GRATUIT EN APPRENTISSAGE

Intitulé de la formation Licence Professionnelle Réseaux-Télécom Spécialité Intranet-Extranet Systèmes et Applications Distribués

Lieu et adresse de la composante de l'université où a lieu la formation
IUT d'Orléans - Département Informatique
Rue d'Issoudun - BP 16729
45067 ORLEANS Cedex 2

Téléphone - Fax du secrétariat de la formation
Tél. : 02 38 49 44 62 - Fax : 02 38 49 44 61

Contact
Mme Carole BRULETOT

Responsable formation
M. Gérard ROZSAVOLGYI



octobre 2008



CFAIURC
Centre de Formation d'Apprentis
Inter Universitaire Région Centre



UNE FORMATION UNIVERSITAIRE
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

Blois

Bourges

Chartres

Châteaoux

Issoudun

Orléans

Tours

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE



SCIENCES
INDUSTRIEL

COMMERCIAL

DRUIT
GESTION

COMMUNICATION

BAC + 3

LICENCE PROFESSIONNELLE

PAR APPRENTISSAGE

RÉSEaux-TÉLÉCOM
SPÉCIALITÉ
INTRANET-EXTRANET
(SYSTÈMES ET APPLICATIONS DISTRIBUÉS)

INTITULÉ DE LA FORMATION :

LICENCE PROFESSIONNELLE RÉSEAUX-
TÉLÉCOM SPÉCIALITÉ INTRANET-EXTRANET
SYSTÈMES ET APPLICATIONS DISTRIBUÉS

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Les étudiants sortant de cette formation seront, entre autres, capables de :

- analyser les besoins matériels et logiciels en matière de réseaux (Intranet, Internet, Extranet)
- anticiper les besoins matériels et logiciels liés à l'évolution des charges du réseau, des services offerts...
- proposer des solutions (architecture, système, logiciels, applications)
- justifier les choix d'architecture, système et applications
- concevoir, installer et maintenir un site Web
- mettre en oeuvre et maintenir des applications distribuées
- concevoir et mettre en oeuvre des systèmes de protection et de sécurité pour des réseaux

DÉBOUCHÉS :

Les métiers visés :

Assistant architecte réseaux, assistant administrateur de bases de données, assistant chef de projet internet, extranet, intranet, webmaster, hotliner technique, développeur, intégrateur, assistant responsable de sécurité...

PROGRAMME DE LA FORMATION

UE : UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS / MODULES	ECTS*
UE 1	
Modules d'homogénéisation, deux modules au choix :	
LPI01 - Consolidation Unix, BD et ANALYSE	42
LPI02 - Compléments réseaux et initiation à la programmation OO	
LPI03 - Modélisations mathématiques et développement logiciel pour les réseaux	
LPI04 - Architecture et administration des réseaux locaux	
Modules de tronc commun :	
LP11 - Intranet - Internet	18
LP12 - Sécurité de l'information	
LP13 - Réseaux et systèmes d'informations distribués	
LP14 - Management et conduite de projet	
LP15 - Anglais, communication et connaissance de l'entreprise	
UE 2	
LP16 - Projet tutoré de 120h	18
LP17 - Stage en entreprise	

*ECTS : Système Européen de Transfert et Accumulation de Crédits

VALIDATION D'ACQUIS :

Tout diplôme préparé dans le cadre du CFA relève de l'enseignement supérieur.

A ce titre, un candidat peut valider son expérience pour :

- Accéder à une formation à laquelle il ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il possède (décret de 1985)

= **Validation d'Acquis Professionnels (VAP)**

- Obtenir tout ou partie d'un diplôme, en justifiant des connaissances, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention de ce diplôme (loi et décret de 2002) = **Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)**